

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

COMPTE RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

30 SEPTEMBRE 2022

Présents : Colette FABRON, Jean-Paul RAPUC, Anne-Marie FULCONIS, Isabelle LOMBARD, Michel GUILLOT, Jean-Louis DONADEY, Jean-Marie EMERIC, Yolande ANFOSSI, Sabine BRUN, Christophe BORELLI, Isabelle BARBIER, Julien BRUN, Manon HUBERT.

Pouvoirs : Éric BARALE à Jean-Marie EMERIC, Jean-Charles GUIRAN à Jean-Paul RAPUC, Éric FOGOLA à Isabelle LOMBARD, Chloé MENDOZA à Isabelle BARBIER, Amandine RAPUC à Sabine BRUN.

Excusée : Christiane MATTEI.

Madame Isabelle LOMBARD a été désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L2121.15 du code général des collectivités territoriales.

Convocation transmise à l'ensemble des élus par courrier et par courrier électronique le 22 septembre 2022.

Modification de l'ordre du jour :

Ajout de délibération :

- Etude de faisabilité du projet de sentier de la Balme Obscure : demande de participations financières
- Travaux sylvicoles en vue de la réalisation d'une plantation dans le canton du Blainon en forêt communale : demande de participations financières
- Création d'un verger conservatoire : demande de participations financières

Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 7 juin 2022

Pas d'observation, approuvé à l'unanimité

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT

Au début de la séance, Madame Le Maire rend compte des décisions qu'elle a prises en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibération du conseil municipal en date du 23 mai 2020.

Arrêté municipal individuel 631- 2022 du 8 juin 2022 – avenant n°1 au marché de travaux pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de l'école d'Auron avec l'entreprise GRIESMAR et Monaco ingénierie Partner.

Arrêté municipal individuel 644- 2022 du 21 juin 2022 portant attribution au marché de travaux pour la mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'une petite surface pour un commerce de montagne les sociétés ONARCHITECTURE et ICCEAL.

Arrêté municipal réglementaire 263- 2022 du 29 juin 2022 portant modification de la régie de recettes et d'avances « centre de loisirs et d'animations les Eterlous – les Oursons ».

Arrêté municipal individuel 657- 2022 du 6 juillet 2022 portant attribution au marché de travaux pour la rénovation du bâtiment de l'ancienne douane -lot 8 avec l'entreprise ECOLEX.

Arrêté municipal individuel 659- 2022 du 12 juillet 2022 portant vente de véhicules à moteur (quads).

Avenants n° 1 au marché de travaux pour la rénovation de l'immeuble de l'ancienne douane – arrêtés municipaux individuels du 26 juillet 2022 :

AI 669 - 2022 : lot n°1 démolitions gros œuvre avec l'entreprise EIRL CHEMIN BAT.

AI 670 - 2022 : lot n°2 menuiseries extérieures Serrurerie avec l'entreprise METAFER.

AI 671 - 2022 : lot n°4 cloisons FP sol Menuiseries intérieures avec l'entreprise ETPE.

AI 672 - 2022 : lot n°5 isolation thermique avec l'entreprise SCRT.

AI 673 - 2022 : lot n°6 électricité avec l'entreprise SARL MICOL.

AI 674 - 2022 : lot n°7 CVC plomberie Avec l'entreprise SERMATECH.

Arrêté municipal individuel 677 - 2022 du 1^{er} août 2022 avenant n°2 au marché de travaux pour l'étude et réalisation d'une structure artificielle d'escalade extérieure à Auron avec la société ENTRE-PRISES.

Arrêté municipal individuel 678 - 2022 du 1^{er} août 2022 avenant n°1 au marché de travaux pour la réfection complète de la couverture de la chapelle St Érige à Auron avec l'entreprise CHEMIN BAT.

Arrêté municipal individuel 687 - 2022 du 22 août 2022 Arrêté municipal portant location d'un local à usage de buvette à la piscine d'Auron à M.F. PLANE TA.

Arrêté municipal individuel 692 - 2022 du 24 août 2022 avenant à la convention de Projet Urbain Partenariat avec la société NEXITY.

Arrêté municipal réglementaire 279- 2022 du 2 septembre 2022 portant modification de la régie de recettes et d'avances « Etablissement d'accueil de jeunes enfants – Les Marmottes » à Auron.

Arrêtés municipaux individuels 713 et 714 -2022 du 27 septembre 2022 portant nomination d'un mandataire complémentaire régie de recettes « animations événementiels Auron et Saint Etienne de Tinée »

266/ Délégation de Services Publics services annexes

Le Conseil Municipal adopte le principe de délégation des services publics annexes de la Station d'Auron dans le cadre d'un contrat de régie intéressée, et autorise Madame Le Maire à engager la procédure de mise en concurrence et de dévolution du contrat.
Approuvé à l'unanimité des membres

267/ Aménagement d'un parcours santé à Auron : demande de subventions

Le Conseil Municipal approuve le projet présenté dont le montant global est estimé à 241 000 € HT, sollicite l'aide financière de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 96 400 €, sollicite l'aide financière du Département des Alpes Maritimes à

hauteur de 86 760 € et autorise Madame Le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à la parfaite réalisation du projet.

Approuvé à l'unanimité des membres

268/ Création d'une tyrolienne à Auron : demande de subventions

Le Conseil Municipal approuve le projet présenté dont le montant global est estimé à 300 000€ HT, sollicite l'aide financière de la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur à hauteur de 150 000 €, sollicite l'aide financière du Département des Alpes Maritimes à hauteur de 90 000 € et autorise Madame Le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tous documents relatifs à la parfaite réalisation du projet.

Approuvé à l'unanimité des membres

269/ Restauration des tableaux de l'église : modification du plan de financement

Le Conseil Municipal approuve le projet présenté dont le montant global est estimé à 39 521 € HT, sollicite l'aide financière du Département des Alpes Maritimes à hauteur de 31 617 € et autorise Madame Le Maire à engager toutes les démarches nécessaires et à signer tout document relatif à la parfaite réalisation du projet.

Approuvé à l'unanimité des membres

270/ Décision modificative n°1 budget général

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative n°1 afin d'apporter les corrections nécessaires à l'exécution du budget général 2022.

Approuvé à l'unanimité des membres

271/ Subvention budget transport

Le Conseil Municipal autorise le versement d'une subvention de 10 112,65€ du budget général (code 11100) vers le budget Transport (code 11101).

Approuvé à l'unanimité des membres

272/ Subvention réfection de façade

Le Conseil Municipal accepte la proposition qui lui a été présentée par les techniciens SOLIHA pour le versement d'une subvention de 8 404 € TTC à la copropriété du 7 rue droite.

Approuvé à l'unanimité des membres

273/ Création de 2 postes adjoint animation et 1 poste puéricultrice

Le Conseil Municipal décide de créer deux emplois permanents d'adjoints d'animation à temps complet (animateurs centre de loisirs), un emploi permanent de puéricultrice territoriale à temps complet (directrice adjointe crèche Les Marmottes) et charge Madame Le Maire de recruter les agents affectés à ces postes.

Approuvé à l'unanimité des membres

274/ Subventions associations

Le Conseil Municipal décide d'attribuer la subvention de 1 650€ à l'association Auron Trail Club et 5 500€ à l'association Team Alpi Mercantour.

Approuvé à l'unanimité des membres

275/ Bail commercial « CARRE VIP »

Le Conseil Municipal approuve le bail commercial avec Monsieur Franck SILVI, pour l'enseigne « CARRE VIP » à Auron, immeuble La Ruade, arrivé à terme, dans les conditions suivantes :

Durée de 9 ans à compter du 1^{er} octobre 2022

Loyer mensuel de 600 €

Et autorise Madame Le Maire à signer tous documents relatifs à la conclusion de ce bail.

Approuvé à l'unanimité des membres

276/ Acquisition de matériel de soins dentaires- demande de subvention

Le Conseil Municipal approuve le projet d'acquisition de matériel de soins dentaires dans le cadre de la Maison de Santé Pluriprofessionnelle dont le montant est estimé à 49 432 € HT, sollicite une participation financière du Département de 29 659 € et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Approuvé à l'unanimité des membres

277/ Etude de faisabilité du projet de sentier de la Balme Obscure : demande de participations financières

Le Conseil Municipal approuve l'étude de faisabilité du projet de sentier de la Balme Obscure dont le montant est estimé à 12 900 € HT, sollicite une participation financière du Département de 7 740 € et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Approuvé à l'unanimité des membres

278/ Travaux sylvicoles en vue de la réalisation d'une plantation dans le canton du Blainon en forêt communale : demandes de participations financières

Le Conseil Municipal approuve le projet de travaux de plantation (700 plants de mélèze et 300 plants de hêtre) dans la parcelle forestière n°23 de la forêt communale, canton du Blainon dont le montant est estimé à 16 550 € HT, sollicite une participation financière de la région de 6 620 €, du département de 5 958€ et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Approuvé à l'unanimité des membres

279/ Création d'un verger conservatoire : demandes de participations financières

Le Conseil Municipal approuve le projet de création d'un verger conservatoire afin de créer une pépinière d'arbres fruitiers dont le montant est estimé à 81 000 € HT, sollicite une participation financière du Département de 29 160 €, de la Métropole NCA 32 400 € et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet.

Approuvé à l'unanimité des membres

280/ ONF coupes de bois 2023

Le Conseil Municipal approuve l'état d'assiette des coupes de l'année 2023 présenté, demande à l'Office national des forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes de l'état d'assiette présentées, valide la destination des coupes et leur mode de commercialisation proposés, autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente et autorise Madame le Maire ou son représentant à assister aux martelages des coupes prévues.

Approuvé à l'unanimité des membres

ETAT CIVIL

Le Maire,



Colette FABRON.

